

Image not found or type unknown



succession - prêt accordé par le défunt entrant en succession

Par **fdl38500**, le **02/08/2012** à **09:09**

L'emprunteur a quittancé un prêt auprès des services fiscaux en indiquant que ce prêt (150 000€) est remboursable dans les 10 ans ou au délai de 6 mois après le décès du prêteur. Notre mère (le prêteur) est décédée depuis 2 ans et l'emprunteur n'a toujours pas remboursé prétextant qu'il a 10 ans pour le faire. La succession devra t-elle attendre 10 ans ?